

DÉCLARATION DE PROJET EMPORTANT MISE EN COMPATIBILITÉ DU PLAN
LOCAL D'URBANISME PORTANT SUR LE PROJET DE RENOUVELLEMENT ET
D'EXTENSION DE LA CARRIÈRE DE TIGNIEU

LISTE DES PIÈCES

- A. Rapport de présentation
- B. Pièce 2 : Projet d'Aménagement et de Développement Durables avant et après
- C. Pièce 4 : Plan de zonage après
- D. Pièce 5 : Règlement avant/après
- E. Evaluation environnementale de la mise en compatibilité
- F. Actes administratifs
- G. Mémoire de réponse à l'avis de l'Autorité Environnementale n°2022-ARA-AUPP-1225 en date du 28 février 2023

En surligné, les pièces du dossier modifiées ou ajoutées dans le cadre de la suspension d'enquête publique décidée par arrêté en date du 25/05/2023